



MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Paris, le 5 décembre 2024

Le pacte « drones aériens de défense » désormais pleinement opérationnel

- **Signé le 17 juin 2024 à Villepinte, dans le cadre du salon Eurosatory par le ministre des Armées et des Anciens combattants, le pacte « drones aériens de défense » regroupe les industriels français de ce secteur d'activité qui ont participé à cette initiative.**
- **Ce pacte est destiné à fédérer les acteurs du domaine pour structurer la filière drones et apporter une réponse adaptée et souveraine aux besoins des forces armées.**
- **La Direction générale de l'armement (DGA) assure le pilotage de ce pacte avec le soutien du Groupement des industriels de l'armement terrestre (GICAT).**
- **Le séminaire de lancement, rassemblant tous les membres du pacte, s'est tenu le 2 décembre à Balard.**

Comptant une centaine d'entreprises adhérentes (grands groupes, équipementiers, start-ups, laboratoires de recherche...), le pacte favorisera l'émergence d'une filière en mesure de développer et produire des drones de contact de moins de 150kg, le cas échéant à grande échelle.

Les deux premiers cas test lancés ce 2 décembre concernent, d'une part, l'acquisition en masse d'un drone d'entraînement low-cost pour lesquels il est envisagé de livrer un premier lot de 1 000 drones pour l'exercice ORION 2026 et, d'autre part, la recherche de concepts de vecteurs longue portée.

Des rencontres seront par ailleurs organisées de manière régulière, à l'instar du séminaire qui s'est tenu le 2 décembre 2024 au sein du ministère des Armées et des Anciens combattants, en présence de 200 acteurs de la filière, à l'initiative de la DGA et du GICAT.

Elles sont destinées à établir des passerelles et développer l'émulation au sein de la communauté des dronistes français en vue de croiser le besoin opérationnel et l'offre industrielle pour aboutir à la réalisation concrète d'équipements au profit des forces.

Ce pacte constitue une première en matière d'achat d'armement ; il contribuera à adapter les stratégies d'acquisition aux spécificités de la filière drones (dualité, multiplicité et diversité des acteurs, évolutions technologiques...).

Contacts médias :

Direction générale de l'armement
Service de presse
dga.presse.fct@def.gouv.fr
09 88 67 29 25

Centre media du ministère des Armées et des Anciens combattants
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

